

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES

#### **Arrêté du 3 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Picardie**

NOR : AFSZ1530141A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;  
Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1<sup>er</sup>,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Picardie :

1. Au titre du 1<sup>o</sup> (c) de l'article D. 1432-15 (I), représentant de l'État : M. Emmanuel BERTHIER, préfet du département de l'Oise.

2. Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du I (2<sup>o</sup>, a) de l'article D. 1432-15 :

M. Dominique BERNICHON, titulaire, Mme Sophie TERRIER, suppléante, désignés par la Confédération française démocratique du travail.

M. Éric POURPLANCHE, titulaire, M. Olivier LENFANT, suppléant, désignés par la Confédération française des travailleurs chrétiens.

M. Patrick KOCHER, titulaire, M. Jacques PRUVOT, suppléant, désignés par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

b) Au titre du I (2<sup>o</sup>, b) de l'article D. 1432-15 :

M. Marc SALINGUE, titulaire, M. Alain HERRENG, suppléant, désignés par le Mouvement des entreprises de France.

M. Roland THIES, titulaire, désigné par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

3. Représentants des collectivités territoriales :

Au titre du I (3<sup>o</sup>, a) de l'article D. 1432-15 :

Mme Mireille TIQUET, titulaire, désignée par le président du conseil régional.

4. Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé :

a) Au titre du I (4<sup>o</sup>, a) de l'article D. 1432-15 :

M. Jean-Claude MARION, titulaire.

Mme Marie-Christine PHILBERT, suppléante.

b) Au titre du I (4<sup>o</sup>, b) de l'article D. 1432-15 :

Mme Christine TREPTE, titulaire.

Mme Georgette LEMAIRE, suppléante.

c) Au titre du I (4<sup>o</sup>, c) de l'article D. 1432-15: M. Robert GUERLIN, titulaire.

5. Personnalités qualifiées:

M. Daniel TOURBE.

M. Serge CAMINE.

M. Jean-Claude BURY.

Mme Colette MICHAUX.

#### Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, élus par leurs pairs au sein du comité d'agence prévu à l'article L. 1432-10 du code de la santé publique:

M. Yousef MAHYAOUI, titulaire, M. Dominique TAUPIN, suppléant.

Mme Élise MIRLOUP, titulaire, M. Alexandre CARPENTIER, suppléant.

#### Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 3 mars 2015.

MARISOL TOURAINE